Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601675-20251204-CCAS_08_2025-DE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
**PLOUGOUMELEN**

**Membres en exercice : 9 Présents : 6 Votants : 7**
**Le jeudi 4 décembre 2025 à 17h30**, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme Christine GUILLERY
Date de convocation : 25 novembre 2025
Présents : Mme Christine GUILLERY, Mme Laurence DUMAS, M. David LE CORFF, Mme Annie RETAILLEAU, Mme Marie-Pierre BOURBOUACH, M. Philippe ROLLAND.
Absente excusée : Mme Léna BERTHELOT donne pouvoir à Mme Christine GUILLERY.
Absentes : Mme Sophie LEBRETON, Marie-Antoinette LE SOMMER.
Ouverture de séance à : 17h40

---

**08-2025 DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FEE**

Une personne, en retraite et vivant seule, domicilié au sur la commune, sollicite une aide au titre du fonds « énergie-eau » pour régler un impayé d'énergie.

**EDF**
L'impayé d'électricité d'un montant de 234.05 € au titre de la facture du 21 juillet 2025. Cette personne ayant déjà bénéficié d'une aide au cours de l'année.

Il est proposé aux membres du CCAS de prendre en charge la créance EDF comme suit :

- 7.82 € par le CCAS,
- 202.82 € par le Département.

Il resterait 23.41€ à la charge de l'intéressé.

**Le conseil d'administration :**

**- Accorde** l'aide sollicitée au titre du FSL-FEE telle que définie ci-dessus,
**- Autorise** Madame la Présidente à inscrire ces sommes au budget primitif 2025 et de signer tout document s'y rapportant.

*La Présidente de CCAS est chargée de l'exécution de la présente décision.*

C.C.A.S DE PLOUGOUMELEN 56 (Morbihan)

Plougoumelen, le 5 décembre 2025

La Présidente
Mme Léna BERTHELOT